

Marc-André Charguéraud

**L'Étoile jaune et la Croix-Rouge – Le Comité international de la Croix-Rouge et l'Holocauste, 1939-1945**

Labor et Fides, Les Éditions du Cerf, Genève/Paris, 1999,  
140 pages

Marc-André Charguéraud s'intéresse, depuis quelques années, à l'attitude des témoins des persécutions, puis du génocide des Juifs en Europe par le régime nazi. Ne prétendant pas faire œuvre d'historien, il revendique plutôt sa formation en sciences politiques. En 1998, il publie un premier ouvrage sous le titre de *Tous coupables ? Les démocraties occidentales et les communautés religieuses face à la détresse juive, 1933-1940*. Deux nouveaux ouvrages sont en préparation, le premier portant sur la position des Alliés et des Neutres face à l'Holocauste et le second élargissant ce questionnement à l'attitude des gouvernements des pays occupés et des satellites de l'Allemagne.

À partir de ce vaste chantier, il dispose de la matière nécessaire pour écrire de courts essais, qui approfondissent certains sujets abordés dans ses travaux principaux. D'où la publication de *L'Étoile jaune et la Croix-Rouge*.

Cet ouvrage répond à la volonté d'offrir à un public large une synthèse concise et maniable des travaux d'historiens, très largement cités, portant notamment sur la responsabilité du CICR face à l'Holocauste. Cinq chapitres s'organisent autour d'une problématique centrale: la passivité à l'égard des victimes de l'Holocauste, dont le CICR a régulièrement été accusé. En évaluant les ressources humaines, matérielles et juridiques dont disposait le CICR, et en replaçant ses activités dans le contexte d'une guerre totale, l'auteur tente d'établir le rôle joué par l'institution face à l'extermination des

Juifs. Dans un premier chapitre, Charguéraud rappelle l'absence de bases légales permettant à l'institution humanitaire de protéger les détenus des camps de concentration. Puis, l'auteur se pose la question de ce que le CICR savait, croyait et pouvait faire par rapport à l'extermination des Juifs. Le troisième chapitre aborde les problèmes auxquels l'institution était confrontée et qui l'empêchaient de secourir les Juifs. Charguéraud s'interroge ensuite sur la nécessité et l'utilité de protestations ou de menaces adressées par le CICR aux autorités allemandes. Dans le cinquième chapitre, en s'intéressant au cas de la Hongrie, il montre que les tentatives de secours ou de sauvetage semblaient être *de facto* vouées à l'échec.

Tout en reconnaissant l'insuffisance de l'intervention du CICR en faveur des détenus civils des camps de concentration, Charguéraud insiste sur l'importance du contexte, notamment l'indifférence des Alliés, qui entravaient, voire empêchaient son action humanitaire. Ainsi l'auteur estime que « le CICR se retrouva bien seul pour défendre la cause des populations déportées » (p. 29). L'indifférence marquée des Alliés explique l'attitude prudente du CICR. Cette thèse constitue d'ailleurs le fil conducteur de l'ouvrage, en démontrant le paradoxe des demandes adressées au CICR : expédier des secours, dont les Alliés lui refusaient le financement et l'approvisionnement, dans des camps de concentration, dont les autorités allemandes lui interdisaient l'accès. Ainsi, Charguéraud pense que c'est surtout le manque de soutien apporté au CICR qu'il faut expliquer.

Toutefois, un des reproches courants fait au CICR garde sa pertinence, à savoir le silence observé face à la solution finale, dont il avait connaissance. Mais selon l'auteur de cet ouvrage, une condamnation morale du Troisième Reich par l'institution humanitaire signifiait, pour cette dernière, l'aveu d'un échec. Choissant de ne pas compromettre les activités qu'il pouvait alors exercer et doutant de l'efficacité d'une protestation officielle, le CICR a opté pour le mutisme. Néanmoins, l'auteur rappelle que toutes les explications relatives à ce silence n'enlèvent rien au fait que l'institution aurait dû affirmer, conformément aux principes et aux valeurs qu'elle défend, son autorité morale. Cette conclusion rejoint d'ailleurs celle des spécialistes de la question et du CICR lui-même.

Si ce sujet a déjà été traité par un certain nombre d'historiens, ce livre s'adresse à un public néophyte. La lecture en est aisée et agréable, tout en permettant au lecteur d'acquérir les éléments essentiels de la problématique développée et de se forger, peut-être, sa propre opinion. Le peu d'éléments nouveaux apportés à la compréhension de l'attitude du CICR face à l'extermination des Juifs d'Europe constitue une des critiques majeures que l'on puisse formuler à l'égard de ce livre. Si nous sommes conscients des limites et de la finalité d'un tel ouvrage, nous devons néanmoins admettre qu'il ne remplace pas les réflexions plus étoffées et conséquentes traitant à la fois de l'Holocauste et de l'action du CICR durant la Seconde Guerre mondiale.

Il serait d'ailleurs intéressant de confronter la réflexion sur l'attitude du CICR aux résultats des récentes recherches sur la Suisse pendant la Seconde guerre mondiale et, notamment, à l'antisémitisme culturel auquel ces derniers font référence. En effet, il en ressort que l'antisémitisme latent de la classe dirigeante helvétique a conduit à refuser d'aider des personnes en danger de mort et à mener une politique peu sensible aux exigences humanitaires de l'époque. Ce constat pourrait-il être appliqué à l'institution humanitaire? Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres pour rappeler que le contexte politique et culturel helvétique ne devrait pas être négligé dans la tâche que les historiens se sont assignée : celle de comprendre les mécanismes d'un échec tel que celui subi par le CICR.

**NADINE FINK**

Assistante, Faculté des lettres  
Université de Genève